



La Parole aux Membres :

Rencontre entre oriGIn et le Ministère italien de l'agriculture

*Par Ramón González Figueroa,
Président d'oriGIn et Directeur Général du Consejo Regulador del Tequila (CRT)*



Le 17 juillet, une rencontre de haut niveau a eu lieu à Rome entre oriGIn et les représentants du « Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e Forestali » (Mipaaf).

L'objectif de la réunion était de revoir les projets financés, par le Mipaaf et mis en œuvre par oriGIn lors des 4 dernières années, ayant pour but de renforcer la protection internationale des IGs, de discuter les thèmes de coopération possibles dans le futur et d'analyser les principaux problèmes rencontrés par les IG sur les marchés étrangers, et en particulier au Mexique.

En ce qui concerne le premier point, oriGIn et le Mipaaf ont exprimé leur satisfaction à propos de leur coopération, en particulier par rapport aux activités menées pour promouvoir le concept d'IG aux USA, où la création en 2012 d'un groupe anti IG (le « Consortium for Common Food Names ») est clairement un signe de la pression ressentie par l'industrie agro-alimentaire. De même, le Mipaaf a exprimé son intention de continuer à soutenir le projet d'oriGIn d'inventaire des IG protégées à ce jour dans le monde, qui est considéré comme une initiative stratégique. Quant à la protection des IGs sur les marchés étrangers, au nom d'oriGIn, j'ai exprimé notre engagement à continuer notre bataille pour assurer un cadre juridique international transparent. Suite à l'expérience positive lors de l'Assemblée Générale d'oriGIn à Guadalajara l'année dernière, j'ai également mentionné les opportunités actuelles pour une meilleure protection et mise en œuvre des droits découlant des IGs au Mexique, où les autorités publiques sont de plus en plus sensibles à la question. A la lumière de ces considérations, tant le CRT qu'oriGIn vont redoubler leurs efforts au Mexique.

Permettez-moi de saisir cette opportunité pour exprimer mes remerciements sincères au Mipaaf pour sa confiance et son soutien à oriGIn lors des dernières années, car il a joué un rôle clé dans le renforcement de nos initiatives et stratégies en faveur des producteurs d'IGs dans le monde.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : ramon.gonzalez@crt.org.mx

Affaires Internationales

Au niveau mondial

Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) : Rejet du Parlement Européen

Le 4 juillet, le Parlement Européen (EP) a rejeté l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) lors de sa session plénière. 478 députés européens ont voté contre l'Accord, 39 ont voté en faveur et 165 se sont abstenus. Aussi, l'ACAC n'entrera pas en vigueur dans l'UE, ni dans ses différents Etats Membres. Depuis l'adoption du Traité de Lisbonne, il s'agit de la première fois que le PE utilise son droit de rejet d'un accord international.

Néanmoins, la Commission Européenne a annoncé qu'elle maintient ses questions à la Court de Justice de l'Union européenne sur la compatibilité de l'ACAC au droit européen. Suite à l'opinion de la Court, la Commission décidera à propos de l'opportunité de renégocier certaines dispositions de l'Accord avec les autres signataires.

L'ACAC doit être ratifié par six parties contractantes avant d'entrer en vigueur. Jusqu'en août 2012, aucune partie n'a ratifié l'Accord. De plus, l'Australie et la Suisse ont décidé de suspendre le processus de ratification.

Plus d'information à :
<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/pressroom/content/20120703IPR48247/html/Le-Parlement-europ%C3%A9en-rejette-l%27ACTA>

OMC : Différent sur la loi australienne sur l'emballage neutre pour les produits du tabac

Du 18 juillet, la République Dominicaine a notifié à l'OMC qu'elle a lancé une procédure de règlement des différends contre l'Australie sur sa loi imposant un l'emballage neutre pour les produits du tabac.

La loi interdit notamment l'utilisation de marques ou d'indications géographiques sur l'emballage.

La République Dominicaine affirme que la loi australienne constitue une violation de :

- « l'article 22.2 b) de l'Accord sur les ADPIC, parce que l'Australie n'assure pas une protection effective contre les actes de concurrence déloyale concernant les indications géographiques, par exemple en créant une confusion parmi les consommateurs quant à l'origine des produits; »
- « l'article 24.3 de l'Accord sur les ADPIC, parce que l'Australie diminue le niveau de protection qu'elle accorde aux indications géographiques par rapport au niveau de protection qui existait avant le 1er janvier 1995 ».

En début d'année, l'Ukraine et le Honduras avaient également demandé l'ouverture de consultations avec l'Australie sur cette question.

Plus d'informations à :
http://www.wto.org/french/news_f/news12_f/ds441rfc_18jul12_f.htm

OMC : Décision sur l'étiquetage américain indiquant le pays d'origine

Le 23 juillet, l'Organe d'Appel de l'OMC a rendu sa décision dans le cas opposant le Canada et le Mexique aux Etats-Unis, concernant les obligations d'étiquetage du pays d'origine pour le bétail et les importations de viande des Etats-Unis.

L'Organe d'appel a décidé que ces obligations d'étiquetage sont incompatibles avec l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'OMC. Afin de se conformer aux règles américaines d'étiquetage, les producteurs devaient constamment vérifier l'origine des animaux. L'Organe d'appel a conclu que cette règle d'étiquetage désavantage les produits étrangers en rendant la gestion du bétail importé extrêmement coûteuse. Les pays ont jusqu'en septembre pour se mettre d'accord sur un calendrier de mise en œuvre de cette décision.

Plus d'information à :
http://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds384_f.htm

**Office des Nations Unies
 contre la Drogue et le Crime (UNODC) :
 Programme contre les contrefaçons
 ouvert aux donations privées**

Le 29 juin, l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC), basé à Vienne, a publié un communiqué de presse concernant le Programme de Contrôle des Conteneurs, un projet commun de l'UNODC et de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) qui a pour but d'augmenter l'inspection des conteneurs et de détecter les marchandises illicites.

Le Programme a conduit à la découverte d'un grand nombre de conteneurs de produits contrefaits, par le biais de 28 unités de contrôle des ports dans 14 pays.

Dans le communiqué de presse, l'UNODC explique également qu'un fabricant important de vêtements est devenu le premier donneur du secteur privé au programme, ce qui implique que le programme est désormais ouvert aux donations privées.

Plus d'information (uniquement en anglais) à :
<http://www.unodc.org/unodc/en/press/releases/2012/June/un-drugs-and-crime-office-world-customs-organization-make-a-dent-on-counterfeit-goods-and-drug-shipments.html>

**USA :
 Faux « Pecorino Romano »**

Le 10 juillet, le Président du « Consorzio del Pecorino Romano Dop », M. Gianni Maoddi, a déclaré durant une audition spéciale devant une commission du Parlement italien que l'entreprise française de produits laitiers, Lactalis, commercialise un produit nommé « Pecorino Cheese » sur le marché américain, le principal marché d'exportation de l'AOP. Le nom et l'emballage de ce produit violent clairement les droits dérivés de l'AOP « Pecorino Romano ».

Plus d'information (uniquement en italien) à :
<http://www.italiaatavola.net/articoli.asp?cod=26533>

**Brésil :
 Second Symposium International sur les IGs**

Du 21 au 24 Août, oriGIn a participé au Second Symposium International sur les IGs organisé à Fortaleza (Ceará, Brésil). L'événement était organisé par la « Associação dos Carcinicultores da Costa Negra » (ACCN), membre d'oriGIn et titulaire de l'IG « Costa Negra » pour les crevettes de haute qualité produites dans la région.

L'événement avait pour but de promouvoir les discussions sur les politiques brésiliennes et régionales sur les IG, de définir des stratégies et encourager des partenariats en mobilisant les parties prenantes concernées par le développement régional. Le programme incluait une série de conférence, de cours et une visite sur le terrain dans la région de « Costa Negra » pour découvrir le processus de production de cette IG qui a été récemment reconnue par l'Institut National de la Propriété Industrielle brésilien (INPI).

Le discours d'ouverture de la conférence sur « les IGs et l'accès au marché » a été prononcé par Mme Ida Puzone au nom d'oriGIn. 80 représentants de groupes de producteurs d'IG, d'institutions ainsi que de chercheurs travaillant sur des projets sur les IG ont participé à l'événement, dont plusieurs membres de notre Organisation : la « Associação de Produtores de Arroz do Litoral Norte Gaucho » (Aproarroz), la « Associação Nacional de Municípios e de Produtores para a Valorização e Qualificação dos Produtos Tradicionais Portugueses » (QUALIFICA, Portugal), et le « Consejo Regulador del Tequila » (CRT, Mexique).

Plus d'information et de photos à :

http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=2287:21-24082012-ii-international-symposium-on-gis-fortaleza-brazil&catid=13:origin-events&Itemid=137&lang=fr

Brésil : Enregistrement de deux IG

Le 17 juillet, l'Institut National de la Propriété Industrielle brésilien (INPI) a reconnu « Região de Salinas » comme « *Indicação de Procedencia* » pour la production de *cachaça* et « Paraíba » comme « *Denominação de Origem* » pour un type de coton coloré (« *algodão colorido* »).

« Região de Salinas » (Etat de Minas Gerais) est la deuxième région brésilienne officiellement reconnue pour la production de *cachaça*, un spiritueux. La première était « Paraty », dans l'Etat de Rio de Janeiro. La zone de production reconnue comprend également d'autres municipalités dans le nord du Minas Gerais, comme Novorizonte, Taiobeiras, Rubellita, Santa Cruz de Salinas et Fruta de Leite. D'après l'association de producteurs, de sa création à nos jours, la production de « *cachaça de Salinas* » est réalisée 100% à la main.

De même, la reconnaissance de « Paraíba » est basée sur la méthode de production du coton dans cette zone. Le coton coloré est le résultat d'une étude sur 35 nouvelles variétés provenant des localités de Patos et Monteiro, en Paraíba, faisant de cette région un des principaux centres de production de coton reconnu au niveau national.

Plus d'informations (uniquement en portugais) à :
http://www.inpi.gov.br/index.php?option=com_content&view=article&id=1319:deferidas-indicacoes-geograficas-para-algodao-da-paraiba-e-cachaca-de-salinas&catid=50:slideshow&Itemid=146

En parallèle, le 22 août, la demande de protection de « Monte Belo do Sul » (Rio Grande do Sul) pour des vins pétillants a été déposée. « L'Associação de Vinho Produtores of Belo Monte » (Aprobelo) inclut actuellement 12 entreprises viticoles, six desquelles produisent déjà des vins conformes aux standards établis dans le règlement de l'IG.

Plus d'informations (uniquement en portugais) à :
http://www.inpi.gov.br/index.php?option=com_content&view=article&id=1505:vinhos-de-monte-belo-do-sul-podem-ganhar-indicacao-geografica&catid=50:slideshow&Itemid=146

Chili : Première demande d'enregistrement pour le nom d'un minéral

Le 8 Juin, l'institut national chilien de la propriété industrielle (INAPI) a reçu la demande d'enregistrement de « Sal de Cahuil, Boyeruca y Lo Valdivia ». Il s'agit de la première demande d'enregistrement pour un nom de minéral. Le sel marin chilien est considéré comme un minéral non métallique avec de hautes qualités en protéines obtenues à travers un procédé 100% naturel. La production est concentrée dans la région VI, dans les villes de « Pichilemu » et « Paredes » et s'élève à près de 6.000 tonnes avec des projections de croissance à 8.000 tonnes en 2013.

L'initiative fait partie du programme « Sello de Origen » (Sceau de l'Origine), développé par le Ministère des Finances avec l'INAPI, pour protéger et promouvoir les produits chiliens typiques. Le Directeur de l'INAPI, Maximiliano Santa Cruz, a affirmé que « les droits de propriété intellectuelle comme les « *denominaciones de origen* » encouragent la préservation de la production traditionnelle, renforce la capacité d'organisation des communautés locales et promeut le développement économique des petits producteurs ».

Plus d'information (uniquement en espagnol) à :
<http://www.inapi.cl/portal/prensa/607/w3-article-2673.html>

Chine: Les vins « Hexi Corridor Wines » enregistrés comme IG

Le 2 août, les vins « Hexi Corridor Wines », du nord de la Chine, ont été enregistrés comme IG. La zone de production couvre 116 villes et 14 comtés de la région de Gansu.

Plus d'information (uniquement en anglais) à :
<http://www.winechina.com/en/read.asp?id=2012083466>

AICIG aux Jeux Olympiques de Londres: Un succès pour les AOP et IGP italiennes

Lors des Jeux Olympiques de Londres, du 27 juillet au 12 août, AICIG, l'Association Italienne des AOP et IGP a organisé plusieurs

dégustations d'AOPs et IGP italiennes au « True Italian Restaurant » dans le village olympique. Cette initiative a été réalisée avec le soutien du Ministère Italien de l'Agriculture. Il a été estimé que, pendant ces 2 semaines, plus de 12.000 personnes ont participé à cet événement.

La liste des produits AOP et IGP qui ont participé à cette initiative est disponible à : http://www.aicig.it/index.php?page=comunicati_sing&id=69&P=1&A=

Association suisse des AOC-IGP: Election d'une nouvelle Présidente

Le 9 juillet, l'Association suisse des AOC-IGP a élu une nouvelle Présidente : Mme Géraldine Savary, Conseillère aux Etats du Canton de Vaud.

Un des principaux objectifs de la nouvelle Présidente est de lutter contre les abus et fraudes liées aux AOC et IGP en Suisse et à l'étranger .

Vingt-quatre des vingt-huit AOP et IGP suisses sont membres de l'Association suisse, dont le Directeur, M. Alain Farine, est membre du Comité exécutif d'oriGIn. L'Association poursuit les objectifs suivants : mieux faire connaître les AOC et IGP aux consommateurs suisses, défendre les AOC et IGP et les intérêts des filières en Suisse et sur les marchés étrangers, et promouvoir la coopération et le dialogue entre les professionnels travaillant sur les IGs en Suisse.

Plus d'information sous : http://www.aoc-igp.ch/_upl/files/AOC-IGP_AG_12.pdf

Au niveau bilatéral / régional

UE – Moldavie : Signature d'un accord de protection des IG

Le 26 juin, l'UE et la Moldavie ont signé un accord sur la protection de leurs IG respectives.

La Moldavie protègera 3.200 IG européennes (vins, spiritueux et produits agricoles) et l'UE garantira la protection de deux vins de Moldavie avec AOP (« Românești » et « Ciurmei »).

Plus d'information à (uniquement en anglais) : http://ec.europa.eu/agriculture/newsroom/85_en.htm

UE – Vietnam: Lancement des négociations pour un Accord Complet de Libre Echange

Le 26 juin, le commissaire européen au commerce et le ministre vietnamien de l'industrie et du commerce ont officiellement lancé les négociations d'un accord de libre-échange (ALE).

L'Accord devrait couvrir les droits de douane, les obstacles non tarifaires, ainsi que d'autres aspects liés au commerce, comme les services et le développement durable.

Le Vietnam est le troisième partenaire de l'UE dans l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), après Singapour et la Malaisie, avec qui l'UE a commencé des négociations en vue de conclure un ALE.

Plus d'information à : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/12/689&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

UE – Amérique Centrale : Signature d'un accord d'association global

Le 29 juin, l'UE et les pays d'Amérique Centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) ont signé un accord d'association global.

L'accord a trois piliers: le dialogue politique, la coopération et le commerce. Les dispositions sur la zone de libre-échange entreront en vigueur à la fin de cette année ou début 2013, alors que l'accord dans son ensemble entrera en vigueur après sa ratification par toutes les parties.

Plus d'information à : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/12/713&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

Mercosur : Nouveau membre et suspension du Paraguay

Le 31 juillet, le Venezuela a rejoint en tant que membre à part entière le Mercosur, le Marché

commun de l'Amérique du Sud, couvrant déjà l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

En parallèle, le Paraguay a été temporairement suspendu du bloc suite à la destitution de son Président, Fernando Lugo, par le Sénat. La suspension du Paraguay sera effective jusqu'à la prochaine élection présidentielle qui est prévue pour Avril 2013. Le Mercosur n'imposera pas de sanctions économiques au Paraguay.

Plus d'informations à (uniquement en anglais) : <http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/137560/>

Dans ce contexte, il est utile de rappeler que le Mercosur a une réglementation minimale sur les IGs pour les produits agricoles. La Résolution no. 26/30 sur la règle technique pour l'étiquetage des aliments emballés est applicable à l'étiquetage de tout aliment qui est commercialisé dans les Etats Membres du Mercosur, peu importe son origine. Cette disposition établit que les indications géographiques d'un pays, d'une région ou d'une population, qui sont reconnues comme des endroits où les aliments sont produits avec des caractéristiques spécifiques, ne peuvent pas être utilisées dans l'étiquetage ou la publicité d'aliments qui sont produits à un autre endroit quand, cela peut induire le consommateur en erreur.

Par ailleurs, la Réglementation des vins approuvée par la Résolution No. 45/96 prévoit d'assurer la protection des AOP et IGP pour les vins produits dans les Etats membres.

Vous pouvez consulter le Règlement dans le lien ci-dessous (uniquement en espagnol): http://www.mercosur.int/msweb/Normas/normas_web/Resoluciones/ES/Res_045_096_PDF

Affaires Européennes

Politiques concernant les IG

Règlement 510/2006:

Enregistrement du nom d'une rose hongroise

Le 25 juillet, « Szőregi rózsató », un cultivar de rosier en racines nues cultivé dans une partie de la région de « Csongrád » dans le sud est de la Hongrie, a été enregistré comme IGP dans l'UE. Il s'agit de la seconde fleur à être enregistrée

dans l'UE comme IGP, après la « Gentse azalea » belge en 2010.

Plus d'information à : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:198:0004:0005:FR:PDF>

IGs des pays tiers sur le marché unique: Enregistrement de la 8^{ème} IG chinoise

Le 17 août, « 盐城龙虾 » (Yancheng Long Xia) a été enregistré en tant qu'IGP dans l'UE. Yancheng Long Xia est une écrevisse, qui vient de la région estuarienne du fleuve Dulong, dans le district de Dafeng de la ville chinoise de Yancheng (Chine).

Cet enregistrement a eu lieu dans le cadre d'un projet pilote entre l'UE et la Chine lancé en juillet 2007, le projet «10 plus 10», sur la base duquel les deux pays ont déposé des demandes de protection pour 10 IG agricoles dans la juridiction partenaire. Les produits suivants ont été enregistrés dans l'UE : Longkou Fen Si (vermicelle) comme IGP, Shaanxi ping guo (pomme) comme AOP, Longjing cha (thé) comme AOP, Guanxi Mi You (pomélo) comme AOP, Lixian Ma Shan Yao (igname) comme IGP, Jinxiang Da Suan (ail blanc) comme IGP et Zhenjiang Xiang Cu (vinaigre) comme IGP. De plus, les demandes concernant Dongshan Bai Lu Sun (asperge) et Pinggu Da Tao (pêche) ont été introduites.

Plus d'informations à : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:219:0003:0004:FR:PDF>

Autres politiques

Promotion des produits agricoles: Projet de rapport du Parlement Européen

Suite à la communication de la Commission Européenne concernant « La promotion et l'information en faveur des produits agricoles: une stratégie à forte valeur ajoutée européenne pour promouvoir les saveurs de l'Europe », la Commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement Européen a nommé José Bové (FR, Verts) comme rapporteur sur la question. Son projet de rapport intitulé « la promotion et l'information en faveur des produits

agricoles: quelle stratégie pour promouvoir les saveurs de l'Europe? » a été publié le 26 juin.

Le projet de rapport affirme que « les actions de promotion devraient privilégier les produits alimentaires de qualité et fortement localisés, plutôt que les produits agricoles de base » (point 3). « Les produits de qualité sont ceux qui sont liés à des méthodes de production spécifiques, des origines géographiques, des traditions ou des contextes culturels, et relève qu'il existe déjà des régimes de protection dans ce domaine sous la forme d'appellations d'origine protégée (AOP), d'indications géographiques protégées (IGP), de produits biologiques ou de spécialités traditionnelles garanties (STG) ». Le projet de rapport demande donc « un nouveau régime d'"agriculture locale et de vente directe" afin de couvrir les produits de qualité locaux destinés à être consommés dans leur région de production » (point 8). Enfin, au point 13, le projet de rapport explique que « dans une perspective de promotion, la notion de "qualité" devrait s'appliquer non seulement aux caractéristiques d'un produit, mais aussi à la manière dont il est produit sous l'angle de la durabilité ». Le vote du projet de rapport aura lieu dans les prochains mois.

Le projet de rapport peut être lu à : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fNONSGML%2bCOMPARL%2bPE-491.302%2b01%2bDOC%2bPDF%2bV0%2f%2fFR>

Promotion des produits agricoles: Approbation de 20 nouveaux programmes de promotion

Le 28 juin, la Commission européenne a approuvé 20 programmes destinés à promouvoir les produits agricoles dans l'UE et dans les pays tiers. L'UE finance 50% des programmes, dans ce cas 35,9 millions €. Certains programmes concernent les AOP, IGP et STG.

Pour plus d'information : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/12/711&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

Avant fin 2012, oriGIn planifie d'organiser un événement à Bruxelles pour explorer les opportunités pour l'Organisation de jouer un rôle de catalyseur et favoriser l'agrégation des initiatives de ces membres ayant pour

but de mener à bien des campagnes communes de promotion à travers les programmes européens.

Conférence sur la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC)

Le 13 juillet, la Direction Générale de l'Agriculture et du Développement Rural de la Commission Européenne a organisé une conférence sur la « CAP de 2020 – faisons le point avec la société civile ». Trois ateliers ont été organisés sur « la PAC et la sécurité alimentaire », « la PAC et les ressources naturelles » et « la PAC et le développement territorial équilibré ».

Le programme, le résumé et les présentations des intervenants sont disponibles (uniquement en anglais) à : http://ec.europa.eu/agriculture/events/cap-conference-2012_en.htm

Nouvelles des enregistrements d'IG

Enregistrements

- "Kalocsai fűszerpaprika-örlemény" (AOP) Hongrie – 05/07
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:175:0005:0006:FR:PDF>
- "Rheinisches Zuckerrübenkraut / Rheinischer Zuckerrübensirup / Rheinisches Rübenkraut" (IGP) Allemagne – 13/07
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:182:0010:0011:FR:PDF>
- "Nostrano Valtrompia" (AOP) Italie – 13/07
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:182:0012:0013:FR:PDF>
- "Vadehavsstude" (IGP) Danemark – 14/07
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:186:0017:0018:FR:PDF>
- "Thüringer Rostbratwurst" (IGP) Allemagne – 19/07
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:189:0003:0004:FR:PDF>
- "Szőregi rózsató" (IGP) Hongrie – 25/07
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:198:0004:0005:FR:PDF>

- “Squacquerone di Romagna” (AOP) Italie – 25/07
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:198:0006:0007:FR:PDF>
- “Uva di Puglia” (IGP) Italie – 25/07
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:198:0008:0009:FR:PDF>
- “Kraški zašink” (IGP) Slovénie – 25/07
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:198:0010:0011:FR:PDF>
- “Vadehavslam” (IGP) Denmark – 25/07
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:198:0012:0013:FR:PDF>
- “Ser koryciński swojski” (IGP) Pologne – 10/08
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:213:0007:0008:FR:PDF>
- “Bratislavský rožok / Pressburger Kipfel / Pozsonyi kifli” (STG) Slovaquie – 10/08
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:213:0009:0010:FR:PDF>
- “**盐城龙虾** (Yancheng Long Xia)” (IGP) Chine – 17/08
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:219:0003:0004:FR:PDF>
- “Bovški sir” (AOP) Slovénie – 21/08
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:223:0002:0003:FR:PDF>
- “Düsseldorfer Mostert / Düsseldorfer Senf Mostert / Düsseldorfer Urtyp Mostert / Aechter Düsseldorfer Mostert” (IGP) Allemagne – 21/08
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:223:0004:0005:FR:PDF>

Enregistrements de modifications

- “Langres” (AOP) France – 23/08
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:227:0001:0002:FR:PDF>
- “Patata di Bologna” (AOP) Italie – 24/08
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:229:0006:0011:FR:PDF>

Demandes de modification

- “Mâche Nantaise” (IGP) France – 11/08
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:242:0013:0019:FR:PDF>

Demandes d'enregistrement

- “Eichsfelder Feldgieker / Eichsfelder Feldkieker” (IGP) Allemagne – 28/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:188:0006:0010:FR:PDF>
- “Agnello del Centro Italia” (IGP) Italie – 05/07
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:197:0029:0032:FR:PDF>
- “Ail fumé d'Arleux” (IGP) France – 19/07
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:212:0006:0009:FR:PDF>
- “Prés-salés de la baie de Somme” (AOP) France – 25.07
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:257:0010:0014:FR:PDF>
- “Panforte di Siena” (IGP) Italie – 02/08
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:231:0006:0011:FR:PDF>
- “Orkney Scottish Island Cheddar” (IGP) UK – 09/08
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:239:0005:0008:FR:PDF>
- “Salmerino del Trentino” (IGP) Italie – 09/08
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:239:0009:0012:FR:PDF>
- “Moules de bouchot” (STG) France – 09/08
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:239:0013:0020:FR:PDF>
- “Tortas de Aceite de Castilla de la Cuesta” (STG) Espagne – 25/08
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:257:0004:0009:FR:PDF>